



travaux de terrassement par tiers et preuve assurance décennale

Par **FALKO2016**, le **01/04/2022** à **14:18**

Bonjour,

La personne qui réalise depuis quelques jours, pour les propriétaires du terrain constructible, des travaux de terrassement en limite séparative de ma maison n'est plus déclarée au registre des métiers depuis qq années.

Le RM et la CCI m'ont confirmé qu'il n'existe de déclaration d'une quelconque activité au nom de cette personne. (+ pas au RCS). La personne soutient qu'elle est couverte par le biais d'une entreprise (peut être en tant que salarié ?).

Or il réalise les travaux sur chantier avec un camion et un Poclain lui appartenant. Dans ce cas, comment savoir s'il est couvert par une assurance décennale ?

Merci pour réponse